

Zeitschrift:	Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber:	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band:	15 (1958)
Heft:	2
Artikel:	Intéressante décision de l'O.M.S.
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-996883

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

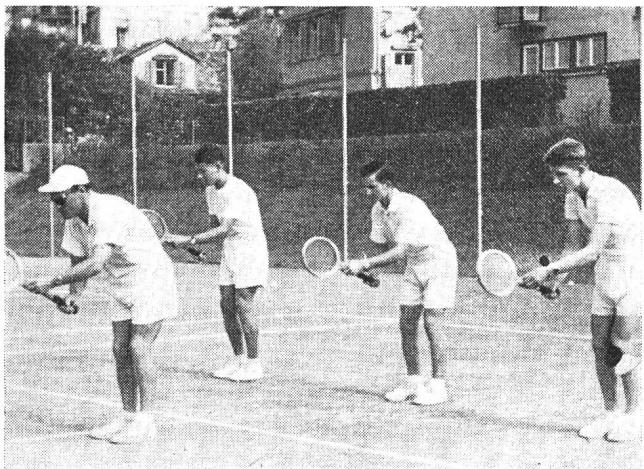
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



dilettantes, si zélés qu'ils puissent être, risquent, en raison de leur méconnaissance, de faire plus de mal que de bien.

Il convient d'ajouter encore, à ce propos, qu'un maître de sport consciencieux peut, dans une association de gymnastique et de sport d'industrie — d'entente avec le chef du personnel et le médecin de l'entreprise et les techniciens — provoquer une nouvelle impulsion et ouvrir de nouvelles possibilités en matière de thérapeutique du travail (tenue corporelle!) de rationalisation dans les procédés d'exploitation et d'augmentation de la production, grâce à la détente physique résultant de la pratique de la gymnastique. (A. Kaech)

Conclusions

Selon la loi, chaque écolier a droit à trois heures de gymnastique par semaine. Bien que la loi ne soit pas — et de loin — partout mis en pratique, il faut relever

l'effort méritoire fait par de nombreuses écoles qui, en dehors des deux heures hebdomadaires de gymnastique scolaire, organisent régulièrement des après-midi de jeux et de sport pour leurs élèves, sous forme de natation en été et de camp de ski en hiver. Il semble donc que l'éducation physique pendant la scolarité obligatoire ait la place à laquelle elle a droit. Pour tous ceux qui, une fois l'école achevée, font un apprentissage ou doivent gagner leur pain en qualité d'ouvriers non-qualifiés, cet enseignement de la gymnastique est subitement interrompu et cela précisément à une période pendant laquelle tout l'organisme (squelette et organes internes) se trouve en pleine révolution biologique.

Si l'on veut éviter des défauts de croissance, des dommages corporels, des invalidités précoces et des maladies, il est indispensable que tous les jeunes gens qui quittent la scolarité obligatoire pour entrer en apprentissage, puissent bénéficier d'un enseignement rationnel de la gymnastique et des sports qui les aidera à franchir victorieusement cette période cruciale de leur existence.

C'est là une exigence biologique et hygiénique car dans nos grandes entreprises industrielles et dans la vie actuelle des grandes villes un bon développement biologique de notre jeunesse n'est malheureusement plus garanti.

Le sport pour apprentis est devenu d'une urgente nécessité et doit être encouragé en conséquence. Ce devrait même être une obligation dans l'intérêt de l'apprenti, de son employeur et en définitive de l'Etat. Il faudra, en outre, mettre tout en œuvre pour que l'enseignement de la gymnastique et des sports aux apprentis soit assuré par des maîtres spécialisés particulièrement bien préparés à cette tâche.

Intéressante décision de l'O.M.S.

Le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé (O. M. S.) a adopté récemment une proposition des pays nordiques : Danemark, Finlande, Norvège et Suède. Il s'agissait de prier le directeur de l'OMS d'étudier la possibilité d'inclure la médecine sportive dans le programme général et de soumettre un rapport préliminaire à ce sujet lors de la prochaine assemblée mondiale de la santé, qui se tiendra à Minneapolis (Etats-Unis).

Il ne s'agit pour l'instant que d'une décision de principe. Mais la décision du directeur de l'O. M. S. sera très intéressante à suivre. En effet, depuis un certain nombre d'années, il s'est institué un véritable réseau de médecins sportifs à travers le monde. Pour sa part, la Suisse contribue largement à l'avènement d'une véritable médecine sportive. Mais tous ces efforts disparates seront très certainement récompensés lorsque l'O. M. S. dirigera et réunira surtout, tous les travaux déjà effectués. Il s'agira, avant tout, de dresser une synthèse des différentes méthodes de travail des nombreux médecins-sportifs. Celà, seule une organisation à l'échelle mondiale pouvait le réaliser.

Le principe de la proposition d'inclure la médecine sportive dans le programme de l'O. M. S. comporte une série de propositions intéressantes. Du rapport au Conseil exécutif que diffuse le service de presse de l'O. M. S., nous relevons les passages suivants :

«Le document souligne que par suite de l'industrialisation et en particulier de l'automation, le mode de vie traditionnel de l'homme subit actuellement de rapides changements. Dans toutes les professions, la somme

des efforts physiques nécessaires domine considérablement. D'autre part, des modifications capitales sont apparues dans la fréquence des différentes maladies. Des études statistiques révèlent que les maladies de cœur, par exemple, sont très fréquentes et constituent la cause de décès la plus courante parmi les groupes de population dont la profession exige le moins d'efforts physiques. L'effort physique semble donc devenu un facteur important de la santé publique... «Le document soumis au Conseil par les gouvernements nordiques signale également que la pratique des sports est en augmentation partout, car elle répond à un besoin apparemment instinctif de mouvement chez l'homme. On sait que le sport et l'athlétisme soulèvent un certain nombre de problèmes médicaux, par exemple : effets des différents sports sur la santé et la longévité, moyens de prévenir les accidents de sport et leurs traitements, question de santé mentale relative au sport, etc. La proposition conclut que la médecine sportive offre un moyen supplémentaire de favoriser l'amélioration de la santé publique, que l'O. M. S. aurait certainement à prendre la tête du mouvement de développement de la médecine sportive dans le monde.» Comme on peut le constater, cette proposition des gouvernements nordiques ne s'arrête pas seulement au sport et à ses pratiquants. Elle s'intéresse également aux populations qui, par manque de mouvements, risquent d'être atteintes par la maladie. Il sera donc très intéressant d'attendre les décisions du directeur de l'O. M. S. concernant le développement de la médecine sportive sur le plan international. R. Ji.